



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

AUDIO CONFÉRENCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

Compte rendu

Une audio conférence présidée par Madame BOUVET et consacrée à la situation sanitaire départementale s'est déroulée en début d'après-midi le jeudi 9 décembre 2021.

Madame BOUVET a évoqué l'évolution très rapide du contexte épidémique en appelant à la plus grande vigilance dans l'application des gestes barrières et des mesures sanitaires pour la préservation de la santé des agents et de leurs proches.

Depuis le début de la crise sanitaire, la DDFIP29 a enregistré 26 collègues positifs à la COVID, dont 10 depuis le 15 novembre dernier.

Dans le prolongement du message du Directeur Général, elle a évoqué l'importance de la vaccination et du rappel en indiquant que les agents bénéficiaient d'une autorisation spéciale d'absence.

Elle a par, ailleurs, insisté sur la consigne de ne pas se rendre au bureau en cas de symptômes même atypiques pouvant laisser penser à une contamination à la COVID.

Concernant le télétravail, la Direction locale souhaite augmenter les quotités avec une incitation à télétravailler sur 3 jours pour les agents déjà sous convention, les autres agents se verront proposer de télétravailler sur 1 ou 2 jours. Actuellement 331, agents sont en télétravail au sein de la DDFIP29 pour 700 agents équipés d'ordinateurs et pouvant potentiellement télétravailler.

Les agents souffrant de pathologies particulières et considérés comme vulnérables prendront contact avec le Médecin du travail dans l'éventualité de pouvoir télétravailler au-delà de 3 jours.

Sur le sujet de la restauration collective, le protocole en vigueur demande de respecter une distanciation d'un mètre dans les files d'attente avec port du masque et de deux mètres entre chaque convive au moment de la restauration.

Concernant les horaires, la Direction a indiqué leur adaptation possible pour celles et ceux qui utilisent les transports en commun aux heures d'affluence.

Sur les accueils, il n'y a pas de restriction à ce stade. Le dispositif des vigiles est maintenu afin de faire respecter les jauges, quant aux accueils de proximité les règles doivent aussi être respectées en matière de protection des personnels. Les éventuelles difficultés doivent être remontées ainsi que pour les agents nomades qui pourraient être confrontés à des problématiques, notamment au sein des entreprises pour ceux du contrôle fiscal.

La question des moments de convivialité en cette fin d'année se pose également et dans le contexte la prudence, est de les reporter.

Concernant le nettoyage des locaux, certains déficits ont pu être observés dernièrement sur certains sites et corrigés depuis, il convient de faire remonter les situations qui pourraient s'avérer anormales.

La Direction a indiqué l'incitation forte qu'elle préconisait en ce qui concerne les réunions pour qu'elles se tiennent en distanciel voire en format hybride.

La Direction va mettre à disposition du réseau une fiche repère élaborée par le bureau central RH-2C sur les mesures barrières et les modalités du télétravail. Elle rappelle aussi la disponibilité de la plate-forme d'écoute mobilisée ainsi que le service RH. Le rôle des chefs de services de proximité est également essentiel pour l'attention et le soutien à porter aux collègues qui, touchés par la COVID, pourraient se retrouver isolés.

Le Comité technique local ainsi que le CHS-CT de la DDFIP29 se tiendront les 14 et 16 décembre prochain, n'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques.

La délégation F.O.- DGFIP29: Florence JAVELOT (EDR), Erick GUERRY (Secrétaire F.O.- DGFIP29).



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée